



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 4 février à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élu(e)s statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **6013-6019, rue Hochelaga :**
 - permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur maximale de 3 mètres sur la limite arrière et latérale, et ce, malgré les dispositions de l'article 6 du Règlement sur les clôtures et les haies (RCA02-27012).
 - permettre la construction d'une marquise sur la limite latérale, et ce, malgré les dispositions de l'article 331 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE JANVIER 2019.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou